Informations de base

2021/0200(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres (Règlement sur la répartition de l'effort)

Modification Règlement 2018/842 2016/0231(COD)

Subject

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement

Priorités législatives

Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022

Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0200(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2018/842 2016/0231(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 192-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/06906